

Conseil syndical national

des 20 et 21 novembre au siège de la MGEN

Jean Michel Laxalt, Président de la MGEN
a tenu à accueillir le CSN

Le CSN des 20 et 21 novembre 2000 s'est tenu à Montparnasse dans les locaux de la MGEN.

Dans son intervention de bienvenue, Jean Michel Laxalt présente le siège de la MGEN, centre de travail pour 440 salariés.

« Nous y avons réalisé des conditions de travail que nous recherchions, de l'espace que nous n'avions plus, de la fonctionnalité que nous avons créée ici et entre autres nous avons voulu que cette salle et quelques installations soient ouvertes sur les organisations proches de nous et même sur l'extérieur ce qui fait que ce sont des installations qui sont sollicitées et largement usitées. On me dit que vous y avez trouvé de bonnes conditions de travail je m'en réjouis ; pour le reste je n'ai bien sûr pas à entrer ni de plein pied ni même risquer un orteil dans vos discussions mais j'ai envie quand même de dire une chose malgré tout, c'est que les chefs d'établissement ont une place et une audience qui n'était pas encore la leur il y a 6 ou 7 ans, cette place on ne vous l'a pas octroyée, mais vous l'avez imposée ; il y a le résultat de l'action du syndicat et je crois qu'il y a aussi le poids des réalités qui font que les difficultés accumulées au sein des

établissements scolaires particulièrement ceux du second degré ont imposé à tous vos interlocuteurs la nécessité de prêter quelque oreille et de concéder quelque protocole bon gré mal gré aux chefs d'établissement parce que vous êtes des éléments indispensables à la réussite de ce système scolaire ; on s'est rendu compte à tout niveau que la qualité est d'abord collective et que l'efficacité est systémique, c'est à dire que l'organisation du système lui-même, le fonctionnement collectif au sein de l'établissement étaient des conditions essentielles d'abord pour la réalisation des conditions d'enseignement et ensuite pour essayer d'avoir une action sur la réussite des élèves, pour inverser les paramètres des pesanteurs sociologiques que l'on connaît bien et pour réduire à des inégalités que l'on ne parvient pas à corriger, donc la place de l'établissement et en tout premier lieu de celle ou de celui qui le dirige, mais c'est toujours une équipe, était une place à considérer d'un œil nouveau, c'est le constat que je fais, vous avez réussi à imposer et, si j'en crois ce que j'ai pu lire ces derniers temps, cela se traduit tout récemment par un protocole avec le ministre de l'EN, cela me semble être la reconnaissance de l'attention que vous méritez et du rôle que vous jouez. »



« les chefs d'établissement ont une place et une audience qui n'était pas encore la leur il y a 6 ou 7 ans, cette place on ne vous l'a pas octroyée, mais vous l'avez imposée »

Intervention du secrétaire général



Expliquer sans état d'âme ce que nous sommes, ce que nous voulons et le sens de notre action et de notre combat

Je voudrais commencer ce CSN en m'adressant à notre camarade et collègue Jean-Yves Gauthier, proviseur du Lycée professionnel de Vendôme, agressé par un élève en fin de semaine dernière, et blessé grièvement par lui. Le BN vient de décider d'autoriser le SA de l'académie d'Orléans Tours ou le SD de son département de se porter partie civile au nom du syndicat.

Les 6 mois qui se sont déroulés depuis notre dernier congrès ont été riches en événements au plan de la vie de notre syndicat d'abord puisque, outre les réunions de commissions ou les réunions thématiques, ce sont une dizaine de sessions du bureau national, dont un élargi aux SA et un CSN extraordinaire, au plan de nos rencontres avec le Ministère : 47 rencontres depuis la fin du mois de mai, 29 depuis la rentrée, au plan de nos rencontres avec nos partenaires, elles atteignent la bonne douzaine.

Évidemment, les négociations ont compté pour une part importante dans ces rencontres : j'ai pu compter au bas mot mille heures cumulées depuis le mois de janvier dans les discussions, sans compter, bien sûr le temps de préparation des audiences, formelles ou informelles.

LE PROTOCOLE ET SES SUITES

Alors, nous avons donc signé ce protocole d'accord. Jusqu'au bout, huit jours avant la signature, il aura fallu batailler. Si nos concurrents ont été absents des débats avec le ministère, nos voisins de la FSU sont montés, on le sait, très violemment au créneau, près du Ministre ou dans les media ; il a fallu aussi expliquer, réexpliquer, quelquefois de façon musclée, à certains syndicats de la FEN, jusqu'à la veille (et c'est exactement le mot qui convient), le sens du protocole et le fait que nous n'étions pas seuls sur le coup.

La cérémonie de signature s'est bien passée dans la forme, la présence du Recteur Blanchet, demandée par nous, ayant été symbolique du travail accompli depuis deux

ans. Nous n'avons pas remarqué d'enthousiasme débordant de notre ministre, attaché qu'il était à déminer le terrain devant le principal syndicat d'enseignants. La présence des deux ministres, même si Jean Luc Mélenchon était valablement excusé mais représenté par son directeur-adjoint de cabinet, celle de tous les directeurs concernés de l'administration centrale, celle du doyen du groupe EAVS de l'Inspection générale ou du chef de service de l'IGAEN, celle de nombreux membres des cabinets, dont les directeur et directeur-adjoint, ont, en revanche témoigné de l'importance que le Ministre accordait à cet accord. De la même façon, la présence de la plupart des grands media – et pour ceux qui n'étaient pas là, des prises de contact directs avec nous, et les traductions que les journalistes ont donné à ce protocole, ont été révélateurs de son écho. La présence et l'intervention de Jean-Paul Roux ont également été remarquées. Enfin, l'acceptation par le Ministre d'une présence massive des cadres de notre syndicat, et votre présence effective ont donné à cette signature l'image de ce que j'appellerai un « moment syndical » et non une simple cérémonie. Je situerai cette signature en parallèle avec notre refus en juillet 1999 de commencer les négociations que nous proposaient Claude Allègre, en catimini, pendant que les collègues, à la base, ne pouvaient pas intervenir et peser sur les discussions.

Je ne reviendrai pas sur la déclaration que j'ai faite ; je l'ai voulue, j'espère qu'elle a été ressentie comme telle, à l'image de nos débats du CSN extraordinaire du 14 octobre et en essayant de lister tous les grands problèmes en suspens ou les insuffisances que le protocole recèle, y compris la question des retraités. Notre syndicat a été lucide, courageux ; il a su dégager l'essentiel d'un texte qui est bien entendu un compromis, une étape, le mot a d'ailleurs été également utilisé par le Ministre mais qui est le fruit d'un travail acharné de l'ensemble du syndicat. Si nous revenons un instant sur les négociations depuis novembre, mais surtout depuis janvier, on se rend compte que nous avons été les seuls à les demander d'une part, à

Notre syndicat a été lucide, courageux ; il a su dégager l'essentiel d'un texte qui est bien entendu un compromis, une étape.

relancer les rencontres avec l'administration, à réagir, à faire des contre propositions, à agir et à faire agir nos collègues. Il faut que vous sachiez que jamais nos deux concurrents, diis représentatifs, le SPDLC et l'Amicale, ne sont réellement intervenus. Ils se sont bornés, à chaque fois, y compris dans les discussions au plus haut niveau, à poser des questions pour bien comprendre le sens de telle ou telle proposition. Ils ont été la caricature même du syndicalisme.

Je vais m'arrêter un instant sur les réactions de nos concurrents et voisins. L'Amicale avait fait savoir très en amont sa décision de ne pas signer de protocole, très curieusement, en n'évoquant même pas les avancées probables sur le 960. Si nous comprenons qu'elle n'ait pas signé, c'est de sa survie qu'il s'agit, nous comprenons mal les arguments utilisés par elle. Tout laisse à penser que la volonté de ne pas signer, éminemment politique, l'a emporté sur la rigueur intellectuelle indispensable.

Le SPDLC a été égal à lui-même, alliant les rodomontades au poujadisme le plus éhonté. Son appel à une pétition qui n'en est pas une, sa volonté de racolage éhonté ne peut faire oublier son absence totale du débat.

Quant au SNETAA, ses positions confinent à l'absurde mais aussi à l'inacceptable. Pardon, là ils n'y confinent pas, ils le dépassent. Je cite, Bernard Pabot le 31 octobre 2000 lorsqu'il a annoncé qu'il quittait les tables rondes sur l'enseignement professionnel : « le ministre délégué à l'enseignement professionnel a lancé les invitations sans référence à la représentativité syndicale ». Ceci ne nous regarde pas comme disaient certains mais ce qui est curieux, c'est que, dans la même déclaration, Pabot regrette, je cite que « bien qu'il soit présent depuis six ans aux élections professionnelles des personnels de direction de ne pas avoir été associé à la réflexion du nouveau protocole en cours de signature » Le fait de se présenter confère maintenant dans l'esprit du SNETAA un soupçon de représentativité. Les voix des électeurs deviennent secondaires. Rappelons qu'après ses brillants résultats de 1995, 88 voix et 0, 89 %, le SNETAA avait tenté le sursaut salutaire en 1998 et avait obtenu 54 voix et 0, 59 %. Ce qui est inacceptable, c'est bien sûr le contenu que je qualifierai d'ordurier du document qu'il nous a adressé. Tous les arguments peuvent être entendus, sauf ceux qui injurient. Que le collègue qui écrit et qui d'ailleurs emploie la première personne du singulier pour relater ce qui est son expérience, où est le collectif dans tout cela, mais passons, ait du mal à se situer à sa place de personnel de direction, c'est un fait, mais qu'il estime devoir rapprocher ce protocole de Napoléon et de Pétain dépasse les limites de la compétence, de la sottise et du ridicule. Il est vrai que ce dernier ne tue pas, c'est bien connu.

Le débat, si tant est qu'il y ait débat avec le SNES est toujours vif. Dans les propos non démentis à ma connaissance tenus dans Libération par un responsable du SNES courageusement anonyme, ce syndicat estime devoir rappeler que les enseignants

n'ont pas besoin « d'adjudants de compagnie ». L'outrance tue le sens même du propos et là encore les bornes du ridicule sont atteintes d'autant plus que déjà en 1988, l'auteur de l'article le rappelle en citant le SNES, il contestait notre statut parce que l'éducation nationale n'avait pas besoin de « contremaître ». Pour le SNES, un bon chef d'établissement est un chef d'établissement qui se tait. Vous remarquerez et il me semble que c'est un point fort que toutes les agressions, les phrases assassines distillées ici ou là par le SNES sont dirigées contre les chefs d'établissement, en tant que corps, voire en tant que personnes. Ce n'est pas un débat, même dur entre organisations, c'est une attaque en règle contre ce que nous sommes. Nous sommes dangereux parce que nous avons une conception de l'Éducation Nationale qui n'est pas celle du SNES. Imaginons ce que penseraient à juste titre les enseignants, si nous fustigions les professeurs, voire des professeurs. C'est ce que fait le SNES à notre endroit. Il faut le dire.

Ainsi, dans le dernier numéro d'US, un article signé Francis Berguin et Didier Albert, est intitulé « Aidons les mufles ». Fustigeant les personnels de direction qui ouvrent le courrier des collègues (« de plus en plus » disent-ils), ce qu'évidemment nous ne saurions soutenir, les deux auteurs, dont l'un est un habitué des attaques systématiques contre nous, ne se borne pas à menacer de plainte ceux qui commettraient les actes évoqués, mais concluent par « Là où, hélas, il le faut, aidons au moins les mufles à ne pas tomber dans la délinquance ». Cela signifie clairement que le terme de « mufle », en soi inacceptable, est adressé à chacun d'entre nous puisque ceux qui auront été traduits en justice et éventuellement condamnés, seront eux, aux yeux du SNES, tombés dans la délinquance. Ce sont donc bien les autres « mufles », nous tous, qui n'y tomberont pas grâce au SNES. Ce vocabulaire, ces attaques rappellent un vocabulaire et des méthodes qui ont eu cours à d'autres périodes ou dans d'autres lieux.

J'ai répondu à la lettre de Denis Paget, nous proposant une rencontre que tant que les tensions nées des initiatives du SNES ne seront pas apaisées, il était inopportun donc inutile de se rencontrer. Nous estimons que chaque jour qui passe amène son lot d'injures ; nous attendrons donc. Nous n'aurons pas, tant que les attaques contre nos personnels ne cesseront pas, de rencontre, ni officielle, ni officieuse comme cela nous a été proposé. Curieuse proposition d'ailleurs, inhabituelle, en tout cas dans notre conception du syndicalisme.

Sur le fond de cette affaire, la FSU a estimé devoir utiliser l'ouverture du vivier comme angle d'attaque. Il me semble que la position de nos camarades est curieusement sélective et contradictoire. Sélective parce que le SNES feint d'oublier que les CPE, les directeurs de CIO et les COP sont dans le vivier depuis 1988, et loin de moi l'idée de contester cela. Je n'ai jamais entendu le SNES protester. Ceci signifie sans doute que le fait d'être syndicalisable au SNES constitue un brevet d'honorabilité pédagogique. Mais au delà il faudra bien que le SNES se

Nous
avons été
les seuls à
demander
les négociations
à relancer
les rencontres
avec
l'administration,
à réagir,
à faire des contre
propositions, à
agir et à faire agir
nos collègues.

Les promotions 2000-2001 ne peuvent s'inscrire que dans le cadre du projet de loi de finances 2001, dans le cadre du statut de 1988 pour janvier et dans le cadre du nouveau statut pour septembre car on construit alors un nouveau corps.

sorte de la contradiction majeure dans laquelle il s'est enfoncé, nous déniaient tout rôle pédagogique mais refusant l'élargissement du vivier au nom de notre nécessaire rôle pédagogique...

Un travail important est devant nous : immédiat et à court terme.

Immédiat, c'est la mise en place des tableaux d'avancement et de la liste d'aptitude pour 2001. Signalons d'abord que nos collègues en voyant les listes se mettre en place et s'allonger significativement touchent immédiatement du doigt la première mise en application du statut. Mais les questions ne sont pas encore toutes résolues, loin de là.

1. Le ministère n'a pas pris de mesures réglementaires ou législatives pour régler le problème en dépit de nos insistances. C'est maintenant trop tard. Les recteurs ont travaillé avant la parution de la circulaire de gestion et le travail que vous avez joué dans les académies a été essentiel.
2. Les promotions 2000-2001 ne peuvent s'inscrire que :
 - a. Dans le cadre du projet de loi de finances 2001
 - b. Dans le cadre du statut de 1988 pour janvier
 - c. Dans le cadre du nouveau statut pour septembre car on construit alors un nouveau corps.
3. Toute initiative qui ne suivrait pas les propositions des recteurs pour le tableau d'avancement de 1.2 en 1.1 est porteur de recours gagnés d'avance par les plaignants et désastreux pour nous syndicalement (ultime arme de l'Amicale).
4. Si les propositions des recteurs conduisent à l'établissement de TA + LA en janvier et TA en septembre qui permettraient la promotion d'une centaine de 1.2 et de l'ordre de 120 de 2.1, cette situation aurait le double mérite de répondre aux interrogations du dernier CSN (3 fois plus d'agrégés promus, douze fois plus de 2.1 promus en 2001) et de ménager favorablement et syndicalement l'avenir pendant la montée en charge du pyramidage.
5. Cette solution permet en outre la capacité à gager des postes non utilisés en 1.1 et en 1.2 de janvier à septembre pour les promotions de 306 2.2 supplémentaires en janvier.
Nous devons être très prochainement entendus par Christian Forestier sur cette question.

Immédiat encore, c'est le classement des établissements ; vous avez reçu vendredi, à l'issue de la réunion à la DESCO, l'information sur le point actuel du classement. Vous allez être très bientôt sollicités. Préparez très soigneusement ce travail. Il va engager les choses pour trois ans.

À très court terme, c'est la mise en route de toutes les mesures « métier » du proto-

cole. Nous nous y préparons. Nous aurons bien sûr à faire appel à vous.

L'ARTT

Vont enfin débiter les discussions sur l'aménagement et la réduction du temps de travail. Elles concerneront à ma connaissance, exclusivement ou pas, tous les personnels gérés par la DPATE. Il faut rappeler le contexte gouvernemental sur ce sujet : pas de création de postes pour compenser. La délégation FEN qui a été reçue mercredi matin par les Directeurs de cabinet, j'y reviendrai, sur le plan pluriannuel, a entendu Christian Forestier le rappeler mais a dit aussi, qu'il ne pourrait y avoir d'accord que si des postes sont spécifiquement créés en compensation. Sur le fond de ce dossier, soulignons que c'est l'un des aspects non négligeables de notre action à venir, qui touche directement aux conditions d'exercice du métier. Il est difficilement abordable, comme tous les dossiers qui concernent les cadres, mais il faudra avancer. Des propositions précises devront être initiées par notre syndicat.

LE PLAN PLURIANNUEL

Passons maintenant à la présentation par Jack Lang du plan pluriannuel. Les fédérations de l'Éducation Nationale ont été reçues mercredi matin. Je participais à la délégation fédérale qui a été reçue à 7 heures et demie.

Le plan a été annoncé dans son principe par le premier ministre lors de son intervention télévisée lors des grèves de mars 2000. Rappelons que le SNPDEN était dans la première journée de grève interfédérale qui lutait contre le dogme du gel de l'emploi public et pour un plan. Rappelons également, pour mémoire, que nous n'avions pas participé au deuxième volet de cette action qui prenait pour certains un style et des objectifs qui n'étaient pas nôtres.

Nous avons pu constater avec satisfaction lors de l'annonce du budget 2001, première année d'application du plan pluriannuel que nous repartions vers un nombre non négligeable de créations de postes, y compris d'ailleurs, de personnels de direction.

Le plan annoncé comporte deux volets distincts.

Premier volet, les créations d'emplois qui, dans le second degré prennent trois directions/créations nettes, résorption de la précarité, transformation d'HSA.

Second volet, recrutements de fonctionnaires devant répondre à la fois à la nécessité de pourvoir les postes existants, et ceux qui sont nouvellement créés. J'y ajoute mais ce n'est pas le plan, ceux qui devront être créés par l'ARTT. Ce plan est d'autant plus nécessaire, vous le savez, qu'il s'agit de faire « entrer dans la carrière » ceux qui devront remplacer les aînés du papy boum qui n'y seront plus.

Sur le premier volet de ce plan, vous avez les chiffres. Il est essentiel de souligner :

- le côté positif de la démarche de programmation
- la rupture réaffirmée avec la politique de gel des emplois publics
- L'absence d'une indispensable mise en perspective vers les réformes profondes et audacieuses de ces créations d'emplois
- la nécessité de créations plus nombreuses de postes d'ATOSS.

Remarque : il semblerait que les postes de personnels de direction soient à comptabiliser, comme cela a été fait pour le budget 2001, dans les postes d'enseignants du second degré. Il va de soi que nous devons être très présents dans les discussions qui vont s'ouvrir pour la mise en œuvre du plan ; à l'accroissement du nombre de personnes dans les établissements doit correspondre un accroissement du nombre de postes de personnels de direction. L'avantage de l'existence d'un plan, c'est que la répartition des postes pourra être discutée très en amont avec le Ministère.

Sur le deuxième volet de ce plan, le gouvernement s'installe dans une dynamique de programmation des recrutements en déclarant vouloir anticiper sur les importants renouvellements que vont connaître les différents corps de fonctionnaires par les départs à la retraite et par les créations de postes.

Pour en rester au second degré, le gouvernement a décidé de mettre 88 000 postes aux concours d'enseignants (postes de direction vraisemblablement comptés) entre 2001 et 2005 afin de pourvoir les 6 000 nouveaux emplois et les postes devenus vacants et à corriger des inégalités. Ces 88 000 recrutements correspondent à une augmentation de 25 % entre 2000 et 2003, et de 50 % entre 2000 et 2005. DE 13 590 postes offerts aux concours externes en 2000, on passera à près de 15 000 en 2003, plus de 16 000 en 2005, 22 000 à partir de 2005.

Pour les IATOSS, le gouvernement annonce assurer une progression de 45 du nombre de postes mis aux concours (126 % pour le secteur sanitaire et social). La programmation permet de mettre également en œuvre le protocole Sapin relatif à la résorption de la précarité ; ainsi 20 000 postes seront mis au recrutement des concours réservés ainsi que 10 000 possibilités de titularisation des ATOSS du second degré.

Pour importants qu'ils soient, ces chiffres ne doivent pas faire illusion. Il nous semble que le plan sous-estime l'importance des départs des personnels et le risque existe de devoir faire appel à un nouveau recrutement de non titulaires. De plus, dans une période, qu'il nous faut espérer longue, de reprise économique et de l'emploi, il n'est absolument pas certain que les métiers concernés aient une force d'attraction importante. Ne faudrait-il pas recourir à la mise en place de prérecrutements (je pense bien sûr aux anciens IPES) pour répondre aux besoins ? Enfin, tous ces chiffres doivent recevoir une traduction disciplinaire, de façon à éviter des disparités fortes entre les différentes disciplines. Il en

va de même pour les disparités géographiques ou sociales.

LE RAPPORT MAUROY

Vous savez aussi que dans les semaines qui viennent de s'écouler, Pierre Mauroy a déposé son rapport sur l'évolution de la décentralisation. Plusieurs des propositions qu'il émet nous concernent directement.

Proposition 22 : mise à disposition de l'ensemble des personnels techniciens, ouvriers et agents de service aux régions et départements pour l'exercice de leurs compétences.

Proposition 25 : reprise par l'état de la gestion des centres d'information et d'orientation aujourd'hui confiés aux collectivités territoriales.

Proposition 27 : tous les crédits de la formation professionnelle, sauf ceux relevant de la solidarité nationale, sont gérés par les régions qui coordonnent la politique de formation en associant les services de l'État, l'ANPE et l'AFPA dans le cadre régional.

Proposition 41 : transférer au département la médecine scolaire et les assistantes sociales et permettre une délégation aux intercommunalités conformément au principe de subsidiarité.

Je passe sur d'autres mesures qui nous concernent très indirectement.

La FEN et d'autres organisations ont vigoureusement réagi aux propositions 22 et 41 notamment au nom du fait que les chefs d'établissement auraient des personnels qui relèveraient d'une autre autorité.

Il nous faut étudier plus avant ces propositions, notamment la 22, qui, dans son libellé actuel est aberrante mais qui n'est peut-être pas à rejeter tout de go. Pour ce qui concerne le médical nous réclamons depuis longtemps que les infirmières soient sous l'autorité du chef d'établissement et non sous celle des IA. Ce n'est pas pour les voir partir.

Quelques sujets dits d'actualité ont mobilisé notre syndicat pendant cette période.

LA REFORME ADMINISTRATIVE

D'abord la question de la réforme de l'état et des simplifications administratives. Le Ministre de la Fonction publique, suite à une réunion du comité interministériel pour la réforme de l'État, a annoncé le 12 octobre que les justificatifs de domicile seraient supprimés. A ma grande surprise, le SNPDEN a été le seul, je dis bien, le seul, syndicat à protester contre cette annonce qui mettait à bas la carte scolaire. Nous avons exprimé nos inquiétudes, oralement et par écrit au Ministre de l'Éducation Nationale, la FEN a ensuite relayé auprès de Michel SAPIN, en la reprenant à son compte, notre demande de sursis ou de report de la décision. Nous avons utilisé les micros ou papiers qui se tendaient vers nous. Ni les parents d'élèves, ni les syndicats d'en-

Le SNPDEN a été le seul syndicat à protester contre l'annonce le 12 octobre de la suppression des justificatifs de domicile. Mesure qui aurait mis à bas la carte scolaire.



La tarification
modulée
des frais
d'hébergement
doit être basée
sur des
contrôles.
Qui les fait ?
De quel droit ?
Avec quels
personnels ?
C'est une
mesure dont le
caractère
démagogique n'a
d'égal que son
infaisabilité.

seignants ou d'autres personnels de l'EN ne sont montés au créneau. Le Ministère de l'Éducation Nationale était présent lors de la réunion du CIRE et n'a semble-t-il rien dit, au contraire même. J'en étais même arrivé à me demander si on n'avait pas décidé ainsi de répondre par la bande aux demandes de la population d'abandon de la carte scolaire et de « libre choix des établissements », ce qui aura, vous le savez comme conséquence immédiate, le développement de ghettos. J'avais des pensées coupables puisque le Ministre a informé qu'un moratoire de deux ans était accepté pour notre secteur. Nous verrons bien alors mais il faudra être vigilants.

LA VACHE FOLLE

Autre sujet d'actualité : « la vache folle ». Le déferlement médiatique sur cette question, les petits jeux politiques du plus haut niveau de l'état jusqu'à celui de nos édiles communaux, l'irrationalité de notre peuple qu'on dit pourtant cartésien, tout cela a fait qu'à un moment, les questions ont commencé à se poser sur les restaurations dans les établissements du second degré.

Le Ministère de l'Éducation Nationale a mis en place conjointement avec d'autres ministères une réunion de concertation sur cette question, il y a une dizaine de jours. Étaient présents François Patriat, Ministre de la consommation, Jack Lang, les représentants directs (parfois directeurs de cabinet), de Jean Glavany pour l'agriculture et de Dominique Gillot pour la santé. En face outre le SNPDEN (Philippe Marie et votre serviteur), étaient présents, A et I, le SNAEN, le SNE-TAP, la PPE, la FCPE et l'UNAPEL.

Le problème qui nous était posé à Philippe et à moi était que malheureusement, notre congrès, trop préoccupé par nos affaires domestiques, n'avait pas songé à émettre une motion!...

Nous avons donc rappelé que les restaurants de second degré sont des lieux où le travail de contrôle sanitaire par les personnels est le mieux mis en œuvre. Pour preuve, le nombre d'intoxications ou d'accidents y est infime. Nous avons également insisté sur le fait que pour de nombreux élèves, le problème de la viande de bœuf ne se pose pas dans les termes qui font les commentaires actuels : nombreux sont ceux qui ne peuvent manger de la viande bovine qu'à la demi-pension. Enfin, nous avons essayé de tenir sur la ligne de l'information complète de nos collègues sur les erreurs à ne pas commettre, sur la nécessaire unité du système éducatif dans ce domaine, difficile par exemple d'imaginer que deux établissements voisins aient des positions contraires (ce qui est concevable pour des communes mais nous n'avons pas d'élections en mars 2001 nous...)

Ont été décidés :

- la constitution d'un dispositif d'information et d'échanges entre l'ensemble des ministères concernés par l'épizootie d'ESB et l'ensemble des responsables et

des partenaires de l'EN et de l'enseignement agricole,

- l'engagement immédiat d'un travail sur l'amélioration de la qualité alimentaire et nutritionnelle des repas servis dans les cantines et restaurants. Ce travail sera mené avec l'ensemble des partenaires conviés à cette rencontre. Il débouchera sur l'amélioration de textes se substituant aux circulaires de 68 et de 71
- l'élaboration d'un guide d'informations pratiques destiné à l'ensemble des personnels concernés par la restauration scolaire, confrontés tous les jours aux questions des parents, des élèves et des personnels

Une note interministérielle vous a donc été adressée par courrier électronique vendredi ou samedi. Elle figure sur le site du ministère. Après avoir rappelé les mesures de sécurité alimentaire prises par la France au regard de l'ESB, elle regroupe l'ensemble des règles contenues dans la réglementation actuelle, française et européenne, applicables immédiatement en matière de restauration scolaire et la création d'une cellule départementale pilotée par les préfets.

LES TARIFS D'HÉBERGEMENT

Parlons un instant, en droite ligne de ce qui vient d'être évoqué, des nouveaux décrets sur l'hébergement. Si le décret du 6 octobre en ce qu'il modernise l'organisation réglementaire des EPLE, reprenant d'ailleurs souvent des dispositifs déjà adoptés depuis longtemps, ne nous pose pas de problème grave, celui de juillet prévoyant la modulation des tarifs, est franchement détestable et inapplicable réellement. Permettre une tarification en rapport avec les revenus pose de redoutables questions.

La première est, à notre sens d'ordre constitutionnel. Nous savons tous ici que le prix des repas que nous servons est basé sur la vérité complète de la prestation. Nous ne finançons pas par l'impôt d'éventuels manques à gagner, comme peuvent le faire les communes. Offrir donc à certains la possibilité de payer en dessous du prix coûtant oblige d'autres à payer au dessus de ce prix. Peut-on demander cela sans risquer le recours ? Et de plus, la mixité sociale étant ce que nous savons dans certains secteurs de notre pays, nous ferions, dans les établissements où la population est socialement en difficulté, payer le prix fort par ceux qui sont un peu, un tout petit peu, moins en difficulté que leur voisin de cité.

Ensuite, cette tarification modulée doit être basée sur des contrôles. Qui les fait ? De quel droit ? Avec quels personnels ?

C'est un décret dont le caractère démagogique n'a d'égal que son infaisabilité.

LA GRATUITÉ

Passons maintenant à la gratuité. La FCPE a fait de ce sujet une de ses lignes de bataille depuis quelques années ; ceci passe par des hauts et des bas. Nous sommes plutôt dans la période de hautes eaux en ce



moment et il est clair qu'elle reçoit une écoute attentive et favorable des politiques, allez donc savoir pourquoi à un an de 2001 et de 2002. La PEEP a une attitude beaucoup plus ouverte.

La FCPE part du principe, se fondant sur les textes fondateurs de l'école publique, laïque, obligatoire et gratuite, que l'enseignement gratuit doit l'être jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, à savoir, dans son esprit la fin du lycée ; j'ai bien dit la fin puisque lorsque nous avons évoqué les classes post baccalauréat, le principe ci-dessus évoqué n'a pas précisément souffert d'exception. Et cette gratuité touche tous les aspects des dépenses imposées aux familles : manuels, ouvrages pédagogiques, voyages, et bien sûr frais de scolarité ; pas encore le crayons encore que...

Nous avons rencontré la FCPE il y a une dizaine de jours. La discussion a été franche, comme l'on dit dans les compte rendus de rencontres diplomatiques. Nos interlocuteurs nous ont fait savoir que bien souvent les frais de scolarité demandés servaient très souvent et indirectement à financer des investissements, puisque, suivez bien la démonstration, faisant tomber dans les réserves disponibles, année après année, des sommes que l'on fait sortir pour investir, c'est bien notamment avec le surplus que permettraient les frais de scolarité que l'on peut se permettre d'acheter des matériels, alors qu'il suffirait de demander ces investissements aux collectivités lesquelles se feraient bien évidemment un plaisir d'accéder à ces demandes.

Nous avons évidemment insisté sur le fait qu'à des recettes diminuées correspondront des dépenses diminuées, le budget devant être présenté en équilibre. Il faudra donc choisir les coupes à effectuer. « Y'A QU'A », nous a-t-on dit, demander ensemble aux collectivités d'augmenter les subventions.

Inutile de vous dire que nous ne sommes pas tombés d'accord mais nous avons pris, sur notre proposition, deux décisions. Partant de l'analyse, par nous faite, que la FCPE a tendance à s'adresser pour résoudre cette question, aux non signataires de la charte de gratuité, charte que nous n'avions pas signée parce qu'elle avait un côté surréaliste, les signataires s'engageant à demander à leurs mandants de ne plus faire d'entorse aux principes de gratuité. Avons nous vu un seul syndicat d'enseignants demander à ses syndiqués de ne plus faire acheter de cahiers d'exercices, tel ou tel bouquin indispensable etc. Partant du principe donc que l'on s'adressait aux non signataires alors qu'on n'exige pas des signataires qu'ils honorent leurs engagements, nous avons insisté sur le fait que l'on pouvait peut-être commencer par agir sur ce qui coûte le plus cher aux parents, ou sur ce qui fait que la fracture sociale s'exerce massivement à savoir : l'achat des manuels ou autres documents pédagogiques d'une part, les voyages d'autre part.

Nous sommes donc convenus d'établir ensemble des fiches destinées à nos mandants :

- sur les manuels, en rappelant que les principes de choix des manuels sont du res-

sort des CA et qu'il est donc utile de voir ensemble ce que pourrait être le contenu d'une délibération annuelle en ce sens

- sur les voyages pour adresser à nos mandants ce que pourrait être le contenu d'une charte des voyages à présenter en CA. À suivre donc...

LA VIE SYNDICALE

Ce CSN devra, dans le domaine de la vie syndicale, prendre des engagements forts en matière de place des femmes et des hommes dans le SNPDEN. Ils devront se traduire par des décisions concernant le règlement intérieur et, si nécessaire, les statuts. Nous devons absolument prendre ces orientations afin que les dispositifs qu'elles recèleront soient mis en œuvre lors du prochain renouvellement de nos instances à savoir le début de l'année scolaire prochaine.

Notre syndicalisation est actuellement supérieure de 1 700 à ce qu'elle était à la même date l'année dernière (6 046 syndiqués au 10 novembre). Ce chiffre très flatteur est en général atteint entre le 15 et le 31 décembre. Je n'en tire évidemment pas comme conclusion que nous avons réalisé une telle progression. Notre système nouveau d'appel des cotisations a probablement joué un rôle important dans la rapidité du renouvellement des cotisations. En tout cas, un tel chiffre ne donnera à personne le droit de dire que le SNPDEN serait en perte de vitesse.

Le Congrès de la FEN va se tenir à Pau entre le 12 et le 14 décembre. Forts de notre mandat du congrès de Toulouse, nous avons pris notre place dans notre fédération, y compris dans la préparation du Congrès. La Commission vie syndicale devra proposer au CSN les positions à tenir par notre délégation sur différents sujets, mais notamment sur le changement de dénomination de la fédération, et sur le rythme d'appropriation par chaque syndicat de cette nouvelle appellation.

Ce conseil national ordinaire, le premier post négociations, doit permettre à notre syndicat de se mettre à jour sur tous les sujets qui nous sont posés, de commencer à se reforcer un corps de doctrine et des perspectives ambitieuses. Il doit encore et encore plus et mieux être à l'écoute de ce que nous demande la profession qui sera appelée avant un an à renouveler les commissions paritaires académiques et nationales, expliquer sans état d'âme ce que nous sommes, ce que nous voulons et le sens de notre action et de notre combat. L'enjeu est élevé mais il est à la hauteur de ce que nous sommes capables de faire, de ce que vous êtes capables de faire.



Gratuité :
Nous avons évidemment insisté sur le fait qu'à des recettes diminuées correspondront des dépenses diminuées, le budget devant être présenté en équilibre. Il faudra donc choisir les coupes à effectuer.
« Y'A QU'A », nous a-t-on dit, demander ensemble aux collectivités d'augmenter les subventions.